

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 7 février 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 1^{er} février 2023

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 24
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET.

Absents ayant donné pouvoirs :

Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN pouvoir à Jean-Louis CLOUET.

Est désigné secrétaire de séance : Juliette CELESTIN

DEL 2023-02-15
VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Après en avoir donné lecture et avoir invité le Conseil municipal à s'exprimer, le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver le vœu suivant :**

« À L'ATTENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DU GOUVERNEMENT

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, préalable au vote du Budget primitif pour 2023, notre Assemblée constate la forte dégradation des conditions dans lesquelles nous devons réaliser ce budget, avec en particulier la flambée des prix énergétiques et alimentaires, et la forte remontée des taux d'intérêt.

Positives, les mesures décidées au plan national comme la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires ne sont pas sans conséquences également pour notre budget.

Malgré la prudence et la rigueur de sa gestion, notre Collectivité manque d'autonomie sur le plan fiscal.

Notre Collectivité a, au contraire, besoin de ressources pérennes pour faire face à cette explosion des prix, à l'évolution contrainte de ses dépenses par les décisions de l'État. Ceci pour répondre aux besoins de la population, aux défis de la sobriété énergétique et de la transition écologique.

C'est pourquoi nous souhaitons trois mesures urgentes :

- l'indexation des dotations de l'État sur l'inflation, comme c'était le cas avant 2010.
 - l'accès aux tarifs réglementés de l'électricité et du gaz pour les collectivités.
 - la juste compensation financière des charges transférées aux collectivités ces dernières années. »
- **Décider qu'il sera transmis :**
 - au Président de la République,
 - à la Première ministre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

1 abstention :

Pascal FAYOLLE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 7 février 2023.

Publié sur le site internet
de la commune

le :

09 FEV 2023

Juliette CELESTIN
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230207-DEL2023-02-15-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023